



BILLETTERIE ÉVÉNEMENTIELLE

FRAIS DE GESTION

Le service commercial de Gard tourisme, nommé Gard Réservation, propose aux associations, réseaux de professionnels et Offices de Tourisme, un accompagnement personnalisé à la gestion de billetterie événementielle*. Cette activité est conduite dans le respect du code du tourisme et du commerce, selon des procédures légales et en conformité avec la réglementation juridique et fiscale.

**A l'exception de la billetterie numérotée (type concert)*

L'accompagnement comprend une implication technique et humaine du service. Préalablement à toute signature de convention, l'événement concerné sera évalué sur des critères permettant de déterminer quels sont les moyens exacts à mettre en œuvre.

Un barème de frais de gestion est en vigueur, son mode de calcul s'appuie sur le volume d'affaires en TTC. Pour l'année 2025, se reporter à tableau ci-dessous :

Barème 2025

Volume d'affaire en TTC	% * des frais
0 à 10 000	4 %
10 000 à 50 000	3 %
50 000 et plus	1,5 %

**frais de transaction bancaires compris*